

UNE PLATEFORME SUR-MESURE POUR PENSER, DISCUTER ET PLANIFIER LE FUTUR DE VOTRE FILM

ParisDOC Works-in-Progress soutient activement la distribution et la promotion de longs métrages documentaires en mettant en relation porteurs de projets (réalisateurs et producteurs) et professionnels à une étape décisive du processus de production.

Des films documentaires en cours, français et internationaux, sont sélectionnés en fonction de leur état d'avancement, de leur compatibilité avec la vision artistique de Cinéma du réel de promouvoir une diversité d'écritures, ainsi que de leurs besoins en diffusion et potentiel à répondre aux recherches des professionnels.



Entre les étapes de montage et de fin de post-production d'un long-métrage documentaire



Projets inédits et libres d'engagement en terme de diffusion



Témoignant d'un potentiel pour une distribution salle, web, TV, festivals ou ventes

Le public de professionnels est constitué d'experts français et internationaux soigneusement sélectionnés, jouant un rôle actif et stratégique pour la visibilité des films : programmateurs de festivals, agents de vente, programmateurs TV, distributeurs salles, plateformes web et exploitants.

Ces films en cours auront l'opportunité d'être projetés une fois, en intégralité, en salle de cinéma à Paris.

Chaque projection sera suivie de discussions, sous forme de rencontres informelles, entre producteurs/réalisateurs et professionnels, qui seront en mesure de fournir consultations et conseils stratégiques.

Le Studio Orlando est partenaire de ParisDOC Works-in-Progress. A ce titre l'un des projets sélectionnés bénéficiera d'un soutien à la post-production (mixage ou étalonnage) de la part d'Orlando.

Cinéma du réel invite trois experts à venir échanger avec les porteurs de projets, afin de partager, en tant que pairs, analyses et recommandations.

ParisDOC Works-in-Progress est une occasion unique pour les porteurs de projets de réfléchir et de construire le parcours de leur film dans un environnement stimulant, et pour les professionnels d'accéder en exclusivité à de nouveaux projets prometteurs dans leurs étapes finales de production.



RÈGLEMENT

Inscription - ParisDOC Works-in-Progress 2024

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- 1. Les projets proposés doivent être des longs-métrages documentaires. Il est nécessaire qu'une première version de montage soit terminée.
- 2. Les critères de sélection sont les suivants :
 - Projets documentaires long métrage entre les étapes de montage et de fin de post-production
 - Films inédits et libres d'engagement en termes de diffusion (distribution salle, TV, festivals, plateformes web et ventes).
 - Compatibilité avec la vision artistique de Cinéma du réel
 - En recherche de distribution cinéma, TV ou digitale, parcours en festivals et ventes
- 3. Les informations et fichiers envoyés resteront confidentiels et ne seront utilisés que dans le cadre du processus de sélection de ParisDOC Works-in-Progress.
- 4. Les projets peuvent être soumis en français ou en anglais. Pour les films dans d'autres langues, des sous-titres dans l'une de ces deux langues doivent être disponibles pour que votre candidature puisse être prise en considération.
- 5. Les projets proposés doivent être inscrits en ligne entre le 21 novembre 2023 et le 15 janvier 2024 au moyen du formulaire d'inscription accessible depuis <u>www.cinemadureel.org</u>. Les frais d'inscription sont de 10 €. Aucune exception ne sera faite. L'inscription n'est considérée complète qu'à réception par le festival dudit montant.
- 6. Les projets sélectionnés seront notifiés à la fin du mois de février 2024.

DÉROULEMENT

- 7. Les films en cours sélectionnés seront projetés en intégralité : 1 fois en salle de cinéma, les 27 et 28 mars 2024, dans l'un des lieux partenaires de Cinéma du réel à Paris.
- 8. Les films présentés sont des films en cours, leurs projections ne peuvent donc pas être considérées comme des premières mondiales.
- 9. Chaque projection est suivie d'une rencontre informelle entre les représentants du projet et les représentants de l'industrie présents.
- 10. L'accès des professionnels participant aux sessions des Works-in-Progress se fait par invitation par l'équipe de Cinéma du réel, ou sous réserve d'acceptation.
- 11. Cinéma du réel invitera des experts à venir échanger avec les porteurs de projets, afin de partager, en tant que pairs, analyses et recommandations.

- 12. La sélection des films sera dévoilée publiquement dans la deuxième moitié du mois de février 2024, par l'intermédiaire des canaux de communication de Cinéma du réel (site internet, réseaux sociaux, newsletters, communiqués de presse et documents *print* du festival).
- 13. Une accréditation professionnelle (d'une valeur de 50 €) pour les porteurs de projets sélectionnés est fournie aux participants, donnant accès à toute la programmation du festival et aux activités de ParisDOC.
- 14. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des porteurs de projet.

LIVRAISON MATÉRIEL ET MENTIONS OBLIGATOIRES

- 15. Les porteurs de projets sélectionnés acceptent de fournir à Cinéma du réel les éléments nécessaires à la communication et du matériel de projection de qualité (DCP, ProRes, HQ).
- 16. Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à accompagner <u>en personne</u> le projet au festival, pour présenter le film en cours et assurer les rdv avec les professionnels. L'équipe de ParisDOC sera à leur disposition pour les guider dans la préparation de leur pitch de présentation.
- 17. Aucun film ne peut être retiré du programme après l'annonce de la sélection.
- 18. Les porteurs de projet sont responsables de l'envoi des copies de projection.
- 19. Tout film ayant participé à ParisDOC Works-In-Progress et faisant l'objet d'une distribution commerciale ou non (en salle, à la télévision ou sur une plateforme ...) ou d'une présentation en festival en France et à l'étranger, doit faire figurer à son générique de fin la mention suivante "Ce film a participé à ParisDOC Works-In-Progress Cinéma du réel 2024" (en anglais : This film was part of ParisDOC Works-In-Progress Cinéma du réel 2024 accompagnée du logo fourni par le festival :



20. Le Studio Orlando est partenaire de ParisDOC Works-in-Progress. A ce titre l'un des films sélectionnés à ParisDOC Works-in-Progress bénéficiera d'un soutien à la post-production (mixage ou étalonnage) de la part du Studio Orlando. Dans le cadre d'une distribution commerciale ou non ou d'une présentation en festival en France et à l'étranger, le film ayant obtenu ce prix devra - en plus de la mention au générique de fin (voir ci-dessus) - inclure visiblement les palmes "RÉEL Coup de coeur Orlando année 2024" fournies par le festival au générique de début du film et sur tous les documents promotionnels (affiches, cartes postales, invitations etc.) et dossiers de presse édités ultérieurement.



DISPOSITION FINALE

21. L'inscription implique l'acceptation et le respect sans réserve des termes et dispositions du présent règlement. En cas de contestation, seul fait foi le texte en français.